

# Conditions Générales de Vente (CGV)

Centre de formation – Formations inter-entreprises en présentiel et en distanciel

## 1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle réalisées par le groupe SKILL & CO, dans le cadre de son activité de formation inter-entreprises en présentiel et en distanciel.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve du Commanditaire aux présentes CGV.

## 2. Nature des prestations

Le groupe SKILL & CO, propose des actions de formation inter-entreprises en présentiel et en distanciel, réalisées conformément aux dispositions du Code du travail (articles L6313-1 et suivants). Chaque formation fait l'objet d'un programme détaillé, communiqué au Commanditaire avant inscription.

## 3. Modalités d'inscription

L'inscription fera l'objet dans un premier temps d'une étude des besoins, cohérence et adaptabilité des stagiaires à la formation souhaitée formalisée via le bulletin d'inscription inter-entreprise fourni par le groupe SKILL & CO et dûment complété par le Commanditaire.

L'inscription devient ferme et définitive dès réception de la Convention de formation ou du Contrat de formation signé par les parties ; et, le cas échéant, subordonné à l'attente d'un accord écrit du financement total ou partiel par l'OPCO de référence.

## 4 . Documents contractuels

La convention de formation ou contrat de formation précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles d'institutions publiques.

Toute Convention ou Contrat de formation sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## 5. Prix, facturation et conditions de règlement

Les prix sont indiqués en euros et net de taxe.

Le prix comprend la participation à la formation, la documentation pédagogique, l'accès aux locaux et salles de formation mises à disposition par le groupe SKILL & CO et tous moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation.

Les frais de repas, transport et hébergement restent à la charge du Commanditaire.

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou chèque bancaire subordonné aux conditions de règlement contractualisé mentionnée dans le document Convention ou Contrat de formation dans le cas d'un financement personnel Commanditaire ou stagiaire.

Dans le cas d'un financement via l'OPCO de référence, la facture est transmise accompagnée des justificatifs nécessaires par nos services et fera l'objet d'un règlement par l'OPCO précité à hauteur des accords de ce dernier et la réalité de suivi de la formation au prorata temporis; le cas échéant.

## 6. Financement par un OPCO

Le Commanditaire a la possibilité de solliciter la prise en charge du coût total ou partiel de la formation par son OPCO de référence.

Il lui appartient de faire la demande de financement un mois avant le début de la formation et de transmettre au groupe SKILL & CO, une attestation de prise en charge précisant le montant couvert.

Si l'accord de financement n'est pas reçu 5 jours ouvrés avant le début de la session, le Commanditaire serait facturable. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle, le Commanditaire reste redevable du coût total ou reliquat financier le cas échéant.

En cas de refus de prise en charge de l'OPCO, le Commanditaire peut également annuler ladite formation.

En cas de subrogation, le paiement effectué par l'OPCO libère le Commanditaire à hauteur des sommes effectivement réglées.

Toute absence, abandon ou non-conformité du dossier entraînant un refus de paiement par l'OPCO rend le Commanditaire immédiatement débiteur du montant correspondant.

### **7. Conditions d'annulation, de report ou de remplacement**

Hors délai de rétractation légal, à savoir de dix jours à compter de la signature de la Convention ou Contrat de formation, les conditions suivantes s'appliquent :

Toute annulation doit être notifiée par écrit (mail, LR/AR).

En cas de financement OPCO, seules les heures de formation effectivement réalisées seront facturées à l'OPCO de référence.

Plus de 15 jours ouvrés avant la formation : aucune demande d'indemnités financières ne sera adressée au Commanditaire.

Entre 15 et 7 jours ouvrés avant le début de formation : 50 % du coût total de ladite formation sera facturé au Commanditaire, exception faite, le cas échéant, d'un refus de prise en charge de l'OPCO.

Moins de 7 jours ouvrés avant le début de formation ou absence : totalité due facturée au Commanditaire, exception faite, le cas échéant, d'un refus de prise en charge de l'OPCO.

Le Commanditaire peut remplacer un stagiaire jusqu'à 48 heures avant le début de la formation, sous réserve de modification contractuelle avec SKILL & CO et le financeur éventuel.

Le groupe SKILL & CO, se réserve le droit d'annuler ou reporter une session en cas d'effectif insuffisant, de force majeure ou d'indisponibilité du formateur.

Le Commanditaire pourra alors reporter ou obtenir le remboursement sans indemnité complémentaire.

### **8. Déroulement de la formation**

Une convocation est adressée avant la session. Les stagiaires doivent signer les feuilles d'émargement par demi-journée et respecter le règlement intérieur.

Il est vivement souhaitable que les stagiaires se présentent quinze minutes avant le début de toute session de formation.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et une évaluation individualisée devront être remises par SKILL & CO.

### **9. Obligations du stagiaire et discipline**

Le participant est tenu à une obligation d'assiduité et de comportement respectueux. Tout manquement grave peut entraîner l'exclusion sans remboursement possible.

Pour rappel, il est vivement souhaitable que les stagiaires se présentent quinze minutes avant le début de toute session de formation.

### **10. Propriété intellectuelle**

Les supports pédagogiques sont protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent être reproduits,

diffusés ou exploités sans autorisation écrite préalable du groupe SKILL & CO.

#### **11. Données personnelles**

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD. Elles sont nécessaires à la gestion administrative et pédagogique. Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données par demande écrite.

Le groupe SKILL & CO s'engage à ne diffuser aucune information sans l'accord express des parties prenantes aux formations dispensées.

#### **12. Responsabilité**

Le groupe SKILL & CO, s'engage à réaliser ses prestations conformément à la Convention ou Contrat de formation. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages indirects. Il est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.

#### **13. Force majeure**

Le groupe SKILL & CO ainsi que le Commanditaire ne saurait être tenu responsable en cas de non-exécution liée à un cas de force majeure (grève, pandémie, catastrophe naturelle, maladie, maladie des enfants, interruption des transports, etc.).

Les formations pourront être reportées sans faire l'objet de frais ou contrepartie financière possible.

#### **14. Communication**

Le groupe SKILL & CO, peut, sous condition d'accord express du Commanditaire, à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux et site internet.

#### **15. Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout différend sera soumis aux tribunaux du ressort du siège social de la société SKILL & CO, soit le tribunal de commerce de Bobigny.

#### **16. Coordonnées du groupe SKILL & CO**

CA CONSULTING – Adresse : 24 rue Saint-Just, 93210 SAINT-DENIS – Téléphone : 07 81 19 95 97 – Email [contact@skillandco.fr](mailto:contact@skillandco.fr) – SIRET : 908 259 260 000 36 – Numéro de déclaration d'activité : 11930973293 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État).

PROFORMAT – Adresse : 24 rue Saint-Just, 93210 SAINT-DENIS – Téléphone : 07 81 19 95 97 – Email : [contact@skillandco.fr](mailto:contact@skillandco.fr) – SIRET : 953 905 361 000 10 – Numéro de déclaration d'activité : 11931136793 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État).